

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 1^{er} juillet 2024

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Sarah KLINGLER.

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Armelle CASSIN, Mme Maryse CHARRIER, Mme Sylvie COUSIN, Mme Claudine GRELLIER, M. Daniel JOLLIT, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des remarques à exprimer sur le fond ou sur la forme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2024.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 juin 2024.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 23 juillet 2024
Accusé réception le : 23 juillet 2024

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 23 juillet 2024
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 24 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

